

Transition énergétique : valorisation des toits de Versoix

Considérant :

- la motion du 12 septembre 2011, renvoyée en commission le 26 septembre 2011 ;
- la stratégie énergétique 2050 dont les deux principales mesures sont la sortie du nucléaire et la promotion des énergies renouvelables indigènes, dont le solaire ;
- que la commune possède une part non négligeable du parc immobilier de Versoix ;
- que les toits du parc immobilier municipal doivent être valorisés dans le cadre de la production énergétique ;
- que la ville doit conduire une action exemplaire dans la mise en œuvre de la transition énergétique ;
- que les récentes manifestations de l'opinion publique en faveur du développement durable, en particulier de la transition énergétique, témoignent de la sensibilité des citoyens à la problématique et de leur souhait de contribuer à sa résolution,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires — y compris en partenariat public et/ou privé — afin que les toits de bâtiments communaux présentant les conditions requises soient équipés d'installations de conversion d'énergie renouvelable, p. ex. solaire photovoltaïque ;
- à promouvoir — y compris dans le cas d'éventuels actionnariats public et/ou privé — l'utilisation d'un modèle de financement participatif public, dans lequel chaque citoyen peut participer au financement des différentes installations, et ainsi contribuer activement à la transition énergétique ;
- à inciter les fondations de droit public de la commune à entreprendre le même projet, et à les soutenir par toute mesure utile.